

NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT LE DOSSIER INFIRMERIE

Ce dossier infirmerie cartonné doit être intégralement rempli, signé par les parents et rendu le jour de l'inscription, aux infirmières. Tout dossier incomplet sera refusé.

❖ VOICI LES PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE:

1. Le carnet de santé ou des photocopies lisibles des vaccinations.
2. Une photo récente.
3. La fiche de santé non confidentielle complète datée et signée.

REGLEMENT INFIRMERIE

Les infirmières ont la responsabilité d'effectuer des soins préventifs ou curatifs qui visent à protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des élèves. Les élèves peuvent venir :

- ✚ pendant les récréations et les temps de pause.
- ✚ pendant les cours et les études : seuls les soins urgents sont assurés.

En cas de nécessité l'élève se rend à l'infirmerie, muni de son carnet de correspondance, avec un mot du professeur dans la partie réservée à cet effet. Au retour, l'élève présente à son professeur son carnet de correspondance validé.

Le dossier infirmerie est essentiel au suivi de l'état de santé des élèves.

Les infirmiers ne sont pas habilités à conduire un élève chez le médecin : c'est le rôle de la famille ou du correspondant.

Si un élève malade, ne peut suivre les cours, l'infirmier contacte la famille ou le correspondant de l'élève pour qu'ils viennent le récupérer à l'infirmerie. Aucun élève souffrant n'est admis à quitter le lycée sans, au préalable, être passé à l'infirmerie par mesure de sécurité.

Lors d'un retour au domicile, aucun élève mineur ne peut quitter l'infirmerie seul : la famille ou le correspondant doivent venir signer une décharge à l'infirmerie lorsqu'ils viennent récupérer l'élève.

Tous traitements doivent être déposés à l'infirmerie. L'élève ayant besoin de conserver son traitement sur lui (ex : VENTOLINE) doit le signaler à l'infirmier et leur remettre une ordonnance médicale.

Date

Vu et pris connaissance, Signature :



Etablissement : **LYCEE AUGUSTE ESCOFFIER**
FICHE SANTE (non confidentielle)

ANNEE SCOLAIRE :

Pour une meilleure prise en charge sanitaire de votre enfant, il est important que cette fiche soit correctement remplie et signée. BO n°1 du 06.01.2000

Nom : Prénom :

Adresse :

Né(e) le : Classe :

Mobilis de l'élève :

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne

PHOTO

D'IDENTITE
RECENTE

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. L'établissement s'efforce d'avertir le plus rapidement possible la famille. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

PERE OU TUTEUR LEGAL	MERE OU TUTRICE LEGALE	CORRESPONDANT	AUTRE PERSONNE
Nom+Prénom	Nom+Prénom	Nom+Prénom	Nom+Prénom
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail	Tél travail	Tél travail	Tél travail
Mobilis :	Mobilis :	Mobilis :	Mobilis :

COUVERTURES SOCIALES : (photocopies à joindre obligatoirement)

AIDE MEDICALE : A ou B (sud, nord ou îles)	N°	VALIDE du	au
CAFAT / RUAMM :	N°	VALIDE du	au
MUTUELLES :	N°	VALIDE du	au

VACCINATION (joindre le carnet ou des photocopies visibles des 3 pages de vaccinations de ce carnet à jour conformément aux délibérations n°21/CP du 4 Mai 2006 et n° 45/CP du 20 Avril 2011)

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTPC, revaxis, Infanrix...)...../...../..... Cette vaccination est obligatoire.

Médecin traitant : Téléphone :

Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madame, Père / Mère / tuteur légal de l'élève autorisons le chef d'établissement, à prendre les mesures nécessaires au maintien de l'état de santé de mon enfant.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement

Signature des parents (obligatoire)